

**CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE
ET LE DÉVELOPPEMENT**

**Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et
du budget-programme sur sa quarantième session**

**tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 13 au 17 janvier 2003**



NATIONS UNIES

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/EX(31)/2
TD/B/WP/160
26 février 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et
du budget-programme sur sa quarantième session**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 13 au 17 janvier 2003

TABLE DES MATIÈRES

<u>Chapitre</u>	<u>Page</u>
I. Conclusions concertées adoptées par le Groupe de travail à sa quarantième session	4
II. Examen du programme de travail: projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005. Indicateurs de résultat	6
A. Déclarations liminaires	6
B. Séances informelles	9
C. Décision du Groupe de travail	9
III. Questions d'organisation.....	10
A. Ouverture de la session.....	10
B. Élection du Bureau	10
C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux	10
D. Ordre du jour provisoire de la quarante et unième session du Groupe de travail	10
E. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement	11
<i>Annexe</i>	
Participation.....	12

Chapitre I

CONCLUSIONS CONCERTÉES ADOPTÉES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL À SA QUARANTIÈME SESSION

Examen du programme de travail: projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005

Indicateurs de résultat

Le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme,

Ayant examiné les propositions de projet de programme de travail de la CNUCED pour l'exercice biennal 2004-2005,

1. *Approuve* le texte modifié, tel qu'il figure dans le document UNCTAD/EDM/Misc.241/Rev.1;
2. *Réaffirme* son propre rôle, en tant qu'organe intergouvernemental sectoriel d'examen, dans la définition du programme de travail de la CNUCED, et *réaffirme* que les décisions qu'il prend devraient être dûment prises en compte dans l'établissement de la version finale du chapitre relatif à la CNUCED du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005;
3. *Se déclare* satisfait des communications ou exposés présentés par le secrétariat sur les divers domaines de travail, ainsi que des renseignements détaillés fournis en réponse aux questions soulevées par des membres du Groupe de travail;
4. *Note* que le programme de travail contient des dispositions relatives à la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire, au suivi de grandes conférences des Nations Unies, dont la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, la Conférence sur le financement du développement et le Sommet mondial pour le développement durable, ainsi qu'au suivi de la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC, comme demandé lors de l'examen à mi-parcours;
5. *Encourage* le secrétariat à poursuivre ses efforts de rationalisation du programme de travail;
6. *Estime* que le programme de travail pour l'exercice biennal 2004-2005 devrait tenir compte, en temps opportun, des résultats de la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC – qui doit se tenir à Cancún en septembre 2003 – ainsi que de la onzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, et d'autres réunions pertinentes d'organes ou d'institutions des Nations Unies;
7. *Invite* le secrétariat à continuer de développer sa coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, l'Organisation mondiale du commerce et les institutions de Bretton Woods;

8. *Rappelle* que l'utilité du *Rapport sur les pays les moins avancés* a été dûment reconnue et que le Conseil lui a recommandé d'examiner à la deuxième partie de sa quarantième session la possibilité d'une parution annuelle du rapport, dans les limites des ressources dont dispose la CNUCED;

9. *Souligne* que, en tant que problématique intersectorielle, la question des pays les moins avancés devrait être davantage intégrée dans tous les sous-programmes de la CNUCED;

10. *Prie* le secrétariat d'envisager de compiler sur un site Web spécifique les principales données nationales et régionales relatives aux programmes d'assistance technique de la CNUCED, de compléter la base de données de la CNUCED sur les programmes bilatéraux d'assistance technique, y compris en établissant un lien avec l'actuelle base de données OCDE/OMC sur le renforcement des capacités liées au commerce, et de lui faire rapport à sa quarante et unième session, consacrée à la coopération technique;

11. *Soutient* les efforts déployés par les pays africains pour atteindre les objectifs fixés dans le NEPAD, conformément à la résolution 57/2 adoptée par l'Assemblée générale le 16 septembre 2002, à sa cinquante-septième session;

12. *Rappelle* le rôle pionnier joué par la CNUCED en matière d'indicateurs liés à l'exécution du programme de travail, et sa contribution à la conception d'une approche budgétaire axée sur l'obtention de résultats, et *encourage* la CNUCED à poursuivre dans cette voie;

13. *Se déclare satisfait* des efforts faits pour améliorer et affiner les indicateurs de résultat, en particulier pour ce qui est de leur aspect quantitatif, et *encourage* le secrétariat à poursuivre ses efforts pour améliorer les aspects qualitatifs des indicateurs chaque fois que possible, en insistant plus particulièrement sur la pertinence et l'impact;

14. *Invite* les États membres à apporter leur contribution à une meilleure définition des indicateurs, en particulier des indicateurs qualitatifs, et *souhaite* que les échanges se poursuivent entre le secrétariat et les États membres à cet égard;

15. *Réaffirme* l'importance des enquêtes réalisées auprès des lecteurs des publications de la CNUCED, *prend note* des rapports soumis à intervalles réguliers par le secrétariat à l'occasion de l'examen du programme de travail, et *souligne* l'importance qu'il y a à obtenir un meilleur taux de réponse, en particulier de la part des États membres;

16. *Souligne* l'intérêt des travaux de la CNUCED consacrés au commerce et au développement tels que définis dans le mandat de l'institution, et *se félicite* des efforts continus faits pour accroître l'efficacité des activités.

Chapitre II

EXAMEN DU PROGRAMME DE TRAVAIL: PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 2004-2005

INDICATEURS DE RÉSULTAT

(Points 3 et 4 de l'ordre du jour)

A. Déclarations liminaires

1. Le **Secrétaire général adjoint de la CNUCED** a rappelé que le Groupe de travail était chargé avant tout, à la session en cours, d'examiner le projet de programme de travail du secrétariat pour l'exercice biennal 2004-2005 (UNCTAD/EDM/Misc.241). L'usage voulait que le Secrétaire général de la CNUCED consulte les États membres au sujet du programme de travail avant que le Secrétaire général de l'ONU y mette la dernière main et le soumette à l'Assemblée générale. Pour faciliter l'examen, les résultats de l'enquête *ex ante* sur les publications avaient été communiqués; l'information en retour était capitale pour améliorer l'efficacité. Le projet de programme avait été établi conformément aux règles et règlements pertinents de l'ONU et recouvrait toutes les activités, quelle que soit leur source de financement. Le descriptif concernant le programme de travail de fond des sous-programmes 1 à 5 était soumis au Groupe de travail pour qu'il l'examine, comme de coutume, et le descriptif complet, qui comprenait en outre l'aperçu général, les organes de décision, la direction exécutive et la gestion, et l'appui aux programmes, était distribué pour répondre aux souhaits exprimés par les États membres à une séance précédente. Lorsque le Groupe de travail aurait achevé son examen, le Secrétaire général de la CNUCED transmettrait les résultats au siège à New York pour que le Secrétaire général de l'ONU puisse en tenir compte lorsqu'il mettrait la dernière main au projet qu'il soumettrait à l'Assemblée générale. Pour la première fois, selon un processus parallèle, tous les programmes de travail des organes de l'ONU dans le domaine économique et social, y compris celui de la CNUCED, étaient examinés au Comité exécutif sur les affaires économiques et sociales, conformément à la proposition de réforme du Secrétaire général de l'ONU. Les points de vue du Groupe de travail contribueraient à ce processus.
2. Le projet de programme visait à poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action de Bangkok, des résultats de l'examen à mi-parcours, de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA et d'autres grandes conférences des Nations Unies, ainsi que de la Déclaration du Millénaire. Parmi les éléments de l'examen à mi-parcours qui méritaient d'être relevés tout particulièrement figuraient: l'accent mis sur les compétences particulières de la CNUCED en matière de traitement intégré du développement et du commerce, les questions financières, la technologie et l'investissement, élément qui avait été réaffirmé par l'Assemblée générale dans la résolution sur le commerce et le développement qu'elle avait adoptée récemment; le soutien prioritaire à apporter aux pays en développement dans le cadre des négociations commerciales en cours et à venir et en vue de renforcer les capacités dans ce domaine; et le renforcement des capacités productives et l'amélioration de la compétitivité des pays en développement en mettant à profit les atouts et les compétences spéciales de la CNUCED en ce qui concerne les produits de base, les services, l'investissement, la technologie, la concurrence, le commerce électronique, le développement des entreprises, la facilitation du commerce et la mise en valeur des ressources humaines. Il ne fallait pas négliger non plus le renforcement des liens entre la recherche et l'analyse, les discussions intergouvernementales et la coopération technique, ainsi que la

nécessité de mettre l'accent sur la réalisation effective et efficace des initiatives en matière de renforcement des capacités. Le Groupe de travail voudrait peut-être se réunir à nouveau après la onzième session de la Conférence pour examiner les modifications à apporter au programme de travail, comme cela s'est fait à la suite des sessions précédentes de la Conférence.

3. Le Groupe de travail devait examiner également les indicateurs de résultat conformément au paragraphe 41 du chapitre consacré aux résultats de l'examen à mi-parcours. Le secrétariat avait invité dans ce but M^{me} Doris Bertrand du Corps commun d'inspection à faire un exposé à la lumière de son rapport à l'Assemblée générale, qui allait être examiné en avril. Le secrétariat appréciait hautement les débats qui avaient lieu au Groupe de travail avec les États membres et ces derniers, à New York comme à Genève, avaient reconnu l'intérêt de ces exercices qu'ils avaient qualifiés d'exemples de «meilleure méthode».

4. Le représentant de la **Thaïlande**, prenant la parole au nom du **Groupe des 77**, a précisé que ses observations générales ne portaient pas uniquement sur le contenu du programme, mais sur le contexte dans lequel le nouveau programme avait été préparé. Il a souligné la nécessité de prendre pleinement en compte les processus en cours dans d'autres organes de l'ONU, en particulier les travaux du groupe à participation non limitée sur le suivi des grandes conférences, les décisions de l'Assemblée générale sur le renforcement des travaux de l'Organisation, la prochaine phase de la réforme concernant les activités de coopération technique et le rôle futur de la Deuxième et de la Troisième Commissions. Comme tous ces processus pourraient avoir des incidences pour la CNUCED, ce représentant espérait que l'on aurait, au cours de l'examen, de plus amples renseignements sur, entre autres choses, la manière dont la CNUCED en tant qu'institution contribuerait au suivi de la Conférence de Monterrey et du Sommet de Johannesburg et au débat sur les questions macroéconomiques engagé à l'Assemblée générale, à la session de printemps du Conseil économique et social consacrée au dialogue avec les institutions de Bretton Woods et l'OMC et au débat de haut niveau de l'Assemblée générale sur le financement du développement. Il a souligné l'importance de la participation de la CNUCED à la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et du Plan de Johannesburg. La CNUCED, organe de coordination du système des Nations Unies pour le traitement intégré des questions de commerce et de développement, était la mieux placée pour apporter une contribution non seulement dans des domaines comme le commerce et l'investissement mais aussi sur des sujets plus vastes en rapport avec la cohérence et les questions systémiques. La CNUCED avait aussi un rôle clef à jouer dans le domaine du commerce, de l'investissement et du développement durable, ainsi que dans le domaine des produits de base, conformément aux résultats du Sommet de Johannesburg. Ces points étaient importants car ils avaient des incidences plus vastes pour la CNUCED en tant qu'institution. Les débats du Groupe de travail contribueraient aussi aux travaux préparatoires de la onzième session de la Conférence. La teneur globale du projet de programme de travail correspondait pleinement au mandat confié à la CNUCED par les États membres. Dans ce programme, le Groupe des 77 attachait une importance particulière aux activités présentant de l'intérêt pour les pays en développement - à savoir le commerce et les négociations commerciales, l'interdépendance et la mondialisation, la dette, les produits de base, l'investissement, l'Afrique et les pays les moins avancés. Le programme de travail devrait refléter pleinement les textes statutaires adoptés par les États membres et les mandats devraient être pleinement mis à exécution. Tout changement devrait être porté à l'attention du Groupe de travail et du Conseil du commerce et du développement. L'intervenant souhaitait avoir des précisions sur le rôle du Comité exécutif sur les affaires économiques et sociales. Les mesures

prises pour renforcer les synergies et éviter les doubles emplois étaient certes bienvenues, mais le rôle du Groupe de travail dans la définition du programme de travail de la CNUCED devrait avoir la priorité et les décisions du Groupe de travail devraient être pleinement prises en compte dans la mise au point définitive du budget-programme à New York. Le représentant espérait vivement que les efforts déployés à ce titre par le Groupe de travail atteindraient véritablement leur but, qui était qu'un organe intergouvernemental sectoriel procède à un examen sérieux, d'un chapitre du budget-programme pour lequel il possédait les meilleures compétences.

5. La représentante de la **Grèce**, prenant la parole au nom de l'**Union européenne**, a souligné l'importance des travaux du Groupe de travail eu égard à l'examen du projet de programme de travail pour 2004-2005. Elle se proposait de tenter de déterminer au cours de l'examen si la CNUCED fixait correctement les priorités dans les domaines prioritaires définis au cours de l'examen à mi-parcours et si elle accroissait sa contribution à la réalisation des objectifs de développement du millénaire et à la mise en œuvre des résultats des grandes conférences des Nations Unies. Elle examinerait avec intérêt dans quelle mesure le nouveau programme serait de nature à encourager le recours aux meilleures méthodes et indicateurs. Comme le programme serait mis en œuvre pour une large part après la onzième session de la Conférence, il était important de l'examiner dans l'optique des travaux préparatoires de la Conférence, et l'Union européenne était prête à coopérer efficacement avec d'autres groupes à l'exécution de ces préparatifs.

6. Le représentant du **Bénin**, prenant la parole au nom des **pays les moins avancés**, a dit que le Groupe de travail devrait examiner le projet de programme sous deux angles, celui de l'analyse des politiques et celui de la coopération technique. Le programme avait été élaboré conformément aux objectifs globaux et spécifiques énoncés dans le Plan d'action de Bangkok, la Déclaration du Millénaire et le Programme d'action convenu à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, ainsi que dans le Consensus de Monterrey et le Programme de Doha pour le développement. Les PMA auraient besoin d'une assistance substantielle pour relever les défis en matière de développement et l'orateur a invité les partenaires du développement à accroître leur soutien pour la mise en œuvre des activités, projets et programmes qui avaient été convenus. Un soutien financier était nécessaire, en particulier dans des domaines comme la promotion de l'investissement, le renforcement des capacités institutionnelles et humaines et le renforcement des capacités productives, autant d'activités qui contribueraient à l'exécution des engagements pris à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Le financement de la participation d'experts de pays en développement, et plus particulièrement de PMA, aux réunions d'experts de la CNUCED devait être assuré pour que ces pays puissent tirer le maximum de ces réunions. À cet égard, les PMA se félicitaient des consultations organisées sur la question. En ce qui concerne les publications, le *Rapport sur les pays les moins avancés* devrait être publié chaque année comme l'avait recommandé le Conseil du commerce et du développement. Enfin, la nouvelle approche axée sur l'obtention de résultats utilisée dans la présentation du programme permettait d'analyser de manière précise les objectifs des programmes et la cohérence et la mesurabilité des résultats, sur le plan qualitatif et quantitatif.

7. Le représentant des **États-Unis d'Amérique** a salué les efforts faits par le secrétariat pour améliorer la présentation du programme au cours de deux exercices biennaux consécutivement et pour y inclure les indicateurs de résultat et apporter des améliorations à ces derniers. Certains de

ces indicateurs sont encore susceptibles d'être améliorés, par exemple en insistant davantage sur la qualité que sur la quantité, mais cet aspect pourrait être examiné en détail au cours de l'examen des sous-programmes. Le représentant des États-Unis d'Amérique demanderait aux gestionnaires de programmes comment les propositions de réforme du Secrétaire général de l'ONU avaient été prises en compte dans leurs programmes, et attendaient avec intérêt de pouvoir examiner les moyens de donner une nouvelle vigueur à l'Organisation.

8. Le représentant du **Bangladesh** a félicité le secrétariat d'avoir invité M^{me} Doris Bertrand du Corps commun d'inspection pour faciliter le débat sur les indicateurs de résultat. Il a souligné que la CNUCED avait pour rôle clef d'aider les pays en développement à répondre à leurs besoins de développement, sa spécialité étant le traitement intégré des questions de développement. La proposition de réforme du Secrétaire général de l'ONU et le suivi des grandes conférences des Nations Unies auraient peut-être des incidences pour la CNUCED, mais elles ne feraient que renforcer l'importance de son rôle. Le programme soumis au Groupe de travail était généralement conforme au Plan d'action de Bangkok et aux résultats de l'examen à mi-parcours. Il conviendrait également d'assurer le suivi des résultats de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés dans le cadre du programme. Le sous-programme concernant les PMA avait été modifié pour tenir compte de la décision de créer le Bureau du Haut Représentant à New York, mais cela ne devrait en aucun cas se traduire par une atténuation du rôle de la CNUCED en ce qui concerne les travaux de fond; en fait, il avait été décidé de renforcer la CNUCED dans ce domaine. Le programme englobait toutes les activités, y compris les activités financées au moyen de fonds extrabudgétaires. Le représentant du Bangladesh espérait que la CNUCED continuerait d'aider les PMA en vue de la prochaine réunion ministérielle de l'OMC et a invité les donateurs à leur apporter un soutien à cet égard.

9. Le représentant du **Japon** a estimé que le descriptif correspondait bien aux mandats issus de la dixième session de la Conférence et de l'examen à mi-parcours. Il était par ailleurs satisfait des efforts du secrétariat concernant les indicateurs de résultat. Il espérait qu'un débat constructif permettrait de tirer parti le plus efficacement possible des ressources fournies à l'Organisation.

10. Le représentant de la **Suisse** s'est félicité de l'utilisation des indicateurs de résultat, tout en convenant que certains devraient être plus qualitatifs que quantitatifs. Il faudrait tenter de trouver des indicateurs qui renforcent l'impact des travaux de l'Organisation. L'orateur aurait aimé que le secrétariat fasse ressortir la manière dont les orientations fournies par les États membres, à l'occasion de l'examen à mi-parcours par exemple, avaient été prises en compte dans les sous-programmes. Il aurait fallu indiquer plus clairement l'incidence des décisions prises et l'établissement consécutif des priorités.

B. Séances informelles

11. Le Groupe de travail a poursuivi ses travaux en séances informelles.

C. Décision du Groupe de travail

12. À sa séance plénière de clôture, le 16 janvier 2003, le Groupe de travail a approuvé les propositions concernant le projet de programme de travail pour l'exercice biennal 2004-2005 contenues dans le document UNCTAD/EDM/Misc.241/Rev.1.

13. Le Groupe de travail a également adopté des conclusions concertées (pour les conclusions concertées, voir chap. I).

Chapitre III

QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture de la session

14. La quarantième session du Groupe de travail a été ouverte par M^{me} Fatima Al-Ghazali (Oman), Présidente du Groupe de travail à sa trente-neuvième session.

B. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

15. À sa 154^e séance plénière (séance d'ouverture), le 13 janvier, le Groupe de travail a élu M. I. Afanassiev (Fédération de Russie), Président, et M^{me} W. Tadesse (Éthiopie), Vice-Présidente/Rapporteur.

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

16. Également à sa 154^e séance, le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour provisoire publié sous la cote TD/B/WP/158; l'ordre du jour se lisait donc comme suit:

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen du programme de travail: projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005.
4. Indicateurs de résultat.
5. Ordre du jour provisoire de la quarante et unième session du Groupe de travail.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

D. Ordre du jour provisoire de la quarantième et unième session du Groupe de travail

(Point 5 de l'ordre du jour)

17. À sa 155^e séance plénière (séance de clôture), le 16 janvier 2003, le Groupe de travail a décidé qu'il examinerait le point 5 de son ordre du jour à la deuxième partie de sa session.

18. Le représentant de l'**Égypte** a déclaré qu'il faudrait inscrire à l'ordre du jour provisoire de la quarante et unième session du Groupe de travail la présentation d'un rapport intérimaire sur la mise en œuvre de la deuxième phase du site Web de la CNUCED.

**E. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil
du commerce et du développement**
(Point 7 de l'ordre du jour)

19. À la même séance, le Groupe de travail a autorisé la Vice-Présidente/Rapporteur à établir le rapport de la session en y incorporant le compte rendu des travaux de la séance plénière de clôture.

Annexe

PARTICIPATION*

1. Les États membres de la CNUCED ci-après, membres du Groupe de travail, étaient représentés à la session:

Bangladesh	Honduras
Bélarus	Japon
Bénin	Mexique
Chine	Pakistan
Cuba	Pays-Bas
Espagne	République islamique d'Iran
États-Unis d'Amérique	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Éthiopie	Tunisie
Fédération de Russie	
France	

2. Les États membres de la CNUCED ci-après, qui ne sont pas membres du Groupe de travail, étaient représentés en qualité d'observateur:

Allemagne	Jamahiriya arabe libyenne
Angola	Maurice
Brésil	Oman
Costa Rica	Paraguay
Égypte	Philippines
Finlande	Portugal
Grèce	République arabe syrienne
Inde	République de Corée
Indonésie	République démocratique du Congo
Iraq	Sénégal
Italie	Slovaquie
Jamaïque	Suisse

3. L'organisme intergouvernemental ci-après était représenté à la session:

Communauté européenne.

4. L'institution des Nations Unies ci-après était représentée à la session:

Centre du commerce international.

* La liste des participants porte la cote TD/B/WP/INF.48.